

1 seraient par la suite attribuées entre les catégories de clients - continue, interruptible volet A  
2 ou interruptible volet B - au prorata de la demande quotidienne projetée. Cette méthode est  
3 établie selon le principe que l'ensemble des outils d'équilibrage disponibles pour une  
4 journée donnée servent à répondre à la demande totale de cette même journée, et que les  
5 coûts de ces outils sont attribués aux trois catégories de clients selon la proportion de leur  
6 demande propre par rapport à la demande totale cette même journée.

7 Par exemple, la clientèle interruptible ne se verrait pas attribuer de coûts liés aux outils  
8 d'équilibrage lors des journées où elle serait totalement interrompue. Si l'interruption est  
9 partielle, les sous-tarifs qui seraient desservis, se verraient alors attribuer une partie des  
10 coûts.

11 La « demande totale » utilisée selon cette méthode serait la demande totale après  
12 interruption, comme c'est le cas avec la méthode actuelle. Le niveau d'interruption à  
13 appliquer dans l'analyse pourrait ainsi reconnaître le niveau d'interruption potentiel; les  
14 bases possibles étant : le nombre prévu à l'année normale, le nombre prévu sous l'hiver  
15 extrême et le nombre maximum indiqué aux *Conditions de service et Tarifs*.

16 Par exemple, afin de reconnaître le potentiel maximal d'interruption applicable à la clientèle  
17 interruptible dans l'établissement des tarifs d'équilibrage, le nombre maximal de jours  
18 d'interruption serait utilisé. Ceci aurait pour effet de réduire la demande hivernale de la  
19 clientèle interruptible et, en conséquence, la proportion des outils d'équilibrage qui leurs  
20 serait attribuée.

21 Cette nouvelle méthode permettrait de mieux allouer les coûts pointe et espace entre les  
22 clients continus, interruptibles volet A et interruptibles volet B. Toutefois, Gaz Métro juge  
23 que les réflexions et les travaux doivent être poursuivis puisque l'étape subséquente  
24 d'évaluation du coût évité et, ainsi, du crédit à allouer aux clients interruptibles, n'a pas été  
25 complétée. Une fois cette nouvelle méthode d'allocation des coûts mise en place,  
26 Gaz Métro réviserait le tarif d'équilibrage. Les modifications au tarif d'équilibrage seraient  
27 basées sur la nouvelle méthode d'allocation des coûts et devraient également prendre en  
28 compte d'autres considérations tarifaires telles que la simplicité, l'équité et la stabilité.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3809-2012 PHASE 2
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 29 AVRIL 2013
Pièces n°: C-FCEI-0042